



Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire
Conseil Communautaire du 5 février 2024

Rapporteur : Monsieur Dominique LEROUX

CA-DEL-2024-
001

Choix du mode de gestion assainissement sur le périmètre des communes d'Angerville, d'Étampes, de Morigny Champigny, de Brières les Scellés, d'Ormoy la Rivière, de Châlo Saint Mars, de Saint Hilaire, de Chatignonville, de Boissy-la-Rivière, de Boissy le Sec, de Boutervilliers, de Mérobert, de Plessis-Saint-Benoist, d'Authon-la-Plaine, et de Saint-Escobille

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Raymond Mulard à Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Mehdi MEJERI, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christèle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (58),

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Cyril ROSSELL, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR par procuration à Michaël MÉRIGOT, Sana AABIBOU par procuration à Nathalie PABOUDJIAN, Franck COENNE par procuration à Mehdi MEJERI, Franck MARLIN par procuration à Johann MITTELHAUSSER, Isabelle TRAN QUOC HUNG par procuration à Tarik MEZIANE, Angéline DARDENNE par procuration à Nicolas ANDRÉ, Guy CROSNIER par procuration à Jean PERTHUIS, Sabine LESPAGNOL par procuration à Huguette DENIS, Annie LEPAGE par procuration à Dominique LEROUX (9),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Dominique LEROUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1410-1 et suivants relatifs aux contrats de concession, dont font partie les délégations de services publics,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.1121-1 et suivants, L.3100-1 et suivant,

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 31 janvier 2024,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} février 2024

VU le rapport sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif, ci-annexé,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une étude sur les choix de mode de gestion pour les contrats de délégation de service public avant prolongation, arrivant à échéance au 07 juillet 2024 pour la commune d'Angerville et l'Ex -SIARE, au 04 mai 2025 pour la commune d'Etampes,

CONSIDÉRANT la garantie de continuité du service à maintenir au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDÉRANT un transfert récent de compétences assainissement sur un territoire hétérogène présentant des disparités importantes.

CONSIDÉRANT les propositions contenues dans le rapport sur le mode de gestion,

CONSIDÉRANT la volonté formulée lors de la conférence des Maires du 11 décembre 2023 et du 29 janvier 2024 de la mise en œuvre d'un contrat de concession sur le périmètre de l'étude,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 55 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christèle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Sana AABIBOU par procuration à Nathalie PABOUDJIAN, Franck MARLIN par procuration à Johann MITTELHAUSSER, Angéline DARDENNE par procuration à Nicolas ANDRÉ, Guy CROSNIER par procuration à Jean PERTHUIS, Sabine LESPAGNOL par procuration à Huguette DENIS, Annie LEPAGE par procuration à Dominique LEROUX), **4 CONTRE** (Xavier GUIOMAR par procuration à Michaël MÉRIGOT, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE), **8 ABSTENTIONS** (Franck COENNE par procuration à Mehdi MEJERI, Mostefa GHENAÏM, Maxime MARCELIN, Mehdi MEJERI, Tarik MEZIANE, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG par procuration à Tarik MEZIANE),

ADOpte le principe de gestion en concession de service public du service d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025, sur la base d'un contrat d'une durée de 6 ans sur le périmètre des communes d'Angerville, d'Etampes, de Morigny Champigny, de Brières-les-Scellés, d'Ormoy-la-Rivière, de Châlo-Saint-Mars, de Saint-Hilaire, de Châtignonville, de Boissy-la-Rivière, de Boissy-le-Sec, de Boutervilliers, de Mérobert, de Plessis-Saint-Benoist, d'Authon-la-Plaine et de Saint-Escobille,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux étapes nécessaires à la passation d'une procédure de concession de service public conformément à la réglementation en vigueur, et à la signature de tout document relatif aux différentes procédures administratives,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de l'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...